PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 29 mars 2023**
A LUXEY (40) et en visioconférence **Délibération n°2023-32**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.
L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 29 mars 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à LUXEY (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**
Date de la convocation : 23 mars 2023

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. DUFAY Michel, **M. SORE Serge** portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, **M. ICHARD Vincent, M. DUNOGUES Yves, M. BACHÉ Alain** portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie , **M. COUTIERE Dominique , Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de M. GILLE Hervé, **M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. LANUSSE, **M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme MESPLES Olga**

Étaient Présents en visioconférence : Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, M. VAYSSE Ludovic, Mme WEBER Sophie, Mme BEAUMONT Patricia, M. PAIN Cédric, Mme LE YONDRE Nathalie, M. FORET Thierry portant pouvoir de Mme PIQUEMAL Sophie, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme TAPIN Maylis, Mme LARRUE Marie**

Absents excusés (pouvoirs) : M. GILLE Hervé ayand donné pouvoir Mme Aimée ARDOUIN, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, M. Denis LANUSSE ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. SAINTORENS Denis ayant porté pouvoir à M. SORE Serge,

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. BAUDE Vital (excusé), M. DURRIEU Michel, M. PAPADATO Patrick, M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. MONNIER Philippe, M. DECLERCQ Cyrille (excusé),

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	**24**	**Représentant nombre de voix**	**74**
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	70
Total présents et pouvoirs	32	Nombre de voix contre	4
		Nombre d'abstentions	

ECOMUSEE DE MARQUEZE

Hébergement, restauration, défraiement des intervenants, associations, artistes et prestataires

Dans le cadre de ses actions d'animations et de la programmation de ses évènements sur la saison 2023, l'Écomusée est amené à assurer l'hébergement, la restauration et prendre en charge les frais de déplacements d'intervenants, d'associations, d'artistes et de prestataires.

Les frais de déplacements et de restauration sont détaillés et compris sur les devis de ces intervenants, associations, artistes et prestataires.

Le montant maximal estimatif de ces frais est de 3 500€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix contre de M. DUFAY Michel) :

- **DE VALIDER** le montant estimatif

- **D'AUTORISER** le Président à procéder aux règlements relevant de ces prestations dès lors qu'est spécifié dans les conventions ou contrats liant l'Écomusée et les intervenants, associations, artistes et prestataires que l'Écomusée doit assurer l'hébergement, la restauration et le défraiement.

- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 07/04/2023
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 11 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230329-2023-32-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2023